



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE

**Comité de pilotage des sites Natura 2000 FR8301059 « zones humides de la Planèze » et FR8302005 « ZPS Planèze de Saint-Flour »
Compte rendu de la réunion du 18 décembre 2014**

Etaient présents :

Madjid OURIACHI, Sous-préfet de Saint-Flour

Pierre JARLIER, Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, Maire de Saint-Flour

David MIRAL, Maire de Andelat, représentant le Maire de Coltines

Valérie GINHAC, Représentant le Maire de Celles

Patricia ROCHES, Maire de Coren

Guy MICHAUD, Maire de Cussac

Jeanine RICHARD, Maire de Lavastrie

Bernard RISPAL, Maire de Laveissenet, représentant le Président du Syndicat Mixte du Lac de Garabit Grandval

Ghyslaine PRADEL, Maire de Neussargues-Moissac

Annie ANDRIEUX, Maire de Paulhac

Gérard OLIVIER, Adjoint au Maire de Roffiac

Bernard MAURY, Maire de Sersiers

Christophe VIDAL, Maire de Valuégols

Dominique LAFON, Conseiller municipal, commune de Valuégols

Fabien HUSSER, Représentant le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Patrick LALO, Direction départementale des territoires du Cantal

Béatrice JOUBERT, Direction départementale des territoires du Cantal

Pierre TABOURIN, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Jean-Marc BORDES, Centre Permanent d'Initiatives en Environnement de Haute Auvergne

Bruno SEMAT, Conservatoire des Espaces Naturels

Gilles FAURE, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Thibault BONNISSEAU, Conseiller techniques, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal

Agnès TRONCHE, Responsable technique, Fédération de Pêche du Cantal

Pierre BIRON, Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Cantal, Syndicat mixte du Lac de Garabit-Grandval

Jean-Pierre TEULADE, Protection de la narse de Nouvialle

Pascal BRECHET, Gendarmerie de Saint-Flour

Céline TALON, Chargée de mission Natura 2000, Communauté de communes du Pays de Pierrefort Neuvéglise

Pierre TOURET, Chargé de mission, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne

Laurence RICHARD, Directrice Générale des Services, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride

Sabine BOURSANGE, Chargée de mission, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne

Benoît PARRET, Chargé de mission, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride

Emmanuelle HUGON, Chargée de mission, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride

Sigrid CHILE, Chargée de mission, Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride

Etaient excusés :

Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal

Madame la représentante de la Préfecture du Cantal

Monsieur le représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Monsieur le Délégué Territorial du Cantal de l'Agence Régionale de Santé

Monsieur le Chef de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal

Monsieur le représentant de la fédération de la région Auvergne pour la nature et l'environnement

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Lac de Garabit-Grandval

Monsieur le Président du Syndicat Interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents

Monsieur le représentant de l'Office National des Forêts

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Murat

Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise

Compte rendu

Monsieur le Sous-préfet de Saint-Flour ouvre la séance en remerciant les participants. Il rappelle que la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride a été désignée structure porteuse des sites Natura 2000 « Zones Humides de la Planèze » et « Planèze de Saint-Flour » en 2011. La convention de transfert arrivant à son terme, les élections de la structure porteuse et du Président du COPIL se dérouleront en fin de présentation.

Laurence Richard rappelle que la structure qui a été recrutée par la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride pour assurer la mission d'animation du Document d'objectifs de ces deux sites est la LPO Auvergne.

L'ordre du jour de la séance est détaillé :

- La contractualisation
 - Les MAET
 - Les Chartes Natura 2000
 - Les Contrats Natura 2000
- Le volet scientifique
 - Les actions de suivis et d'inventaires
- L'animation du DOCOB
 - Les actions d'animation courante

Sabine BOURSANGE rappelle que le Document d'objectifs concerne 2 sites Natura 2000 qui se superposent : le site Oiseaux « Planèze de Saint-Flour » et le site Habitats « Zones humides de la Planèze ».

Elle présente les différentes espèces d'intérêt communautaire existantes sur les deux sites ainsi que les priorités en termes d'animation du Document d'objectifs.

Elle précise la législation encadrant le dispositif Natura 2000 et le mode de désignation de la structure porteuse.

✓ **Contractualisation**

➤ **Les MAET**

Sabine Boursange indique qu'en 2013, les deux sites Natura 2000 ont pu bénéficier de MAET, après validation de la Commission Régionale Agri Environnementale :

- La totalité du site « Zones humides de Saint-Flour », au titre de la 2^{ème} année de contractualisation, avec 13 exploitants engagés pour un montant 123 448 € et une superficie de 111 ha ;
- Une partie du site « Planèze de Saint-Flour », sur les zonages prioritaires à fort intérêt environnemental, pour la 1^{ère} année de contractualisation avec 21 exploitants engagés pour un montant 328 412 € et une superficie de 1 420 ha.

Une dernière année de contractualisation de MAET a été possible en 2014 sur la zone prioritaire du site Oiseaux. Deux exploitants se sont engagés pour un montant de 8244 € et une superficie de 50 ha.

Sabine Boursange précise que, depuis 2012, 52 exploitations se sont engagées pour une surface totale de 853 ha.

La question du plafonnement des aides aux agriculteurs est soulevée. Alors que le plafond était jusqu'alors fixé à 7 700 € par exploitation et par an, Pierre TABOURIN répond qu'il sera, à priori, en 2015 de 10 000 € par exploitation et par an. Cette enveloppe pourra être doublée en fonction du nombre de membres dans le GAEC.

Dans le cadre de la nouvelle programmation PAC 2014-2015 les MAET sont remplacées par les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). A ce titre, un seul projet sera retenu par territoire et devra répondre à un ou plusieurs des enjeux suivants :

- Biodiversité
- Eau
- Séquestration du carbone
- Zones humides

Un important travail de montage d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a été réalisé durant l'été 2014. Un pré-projet a été rendu fin septembre à la Région, puis un projet complet a été réalisé fin décembre 2014 afin d'être présenté à la CRAEC le 15 janvier 2015. La CRAEC sera co-présidée par l'Etat et la Région.

Pierre TABOURIN précise que le pré-projet déposé auprès des services de l'Etat a été présélectionné mais que le succès du projet final n'est pas garanti même si le dossier PAEC porté par la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride est bien placé pour être retenu.

➤ **Les chartes Natura 2000**

Sabine BOURSANGE rappelle les grands principes de la charte Natura 2000. Celle-ci est destinée aux propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit d'une démarche volontaire. En signant la charte Natura 2000, le propriétaire s'engage à suivre un ensemble de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des espèces et de leurs habitats.

Ils bénéficient en retour d'une exonération fiscale sur le foncier non bâti pendant 5 ans.

Depuis 2012, 24 dossiers ont été déposés, ce qui correspond à une surface totale de 592 ha engagés. Deux groupes de propriétaires ont été rencontrés en 2014, le premier n'a finalement pas souhaité s'engager dans cette démarche. Le second a été rencontré au mois de novembre, si les propriétaires souhaitent s'engager dans cette démarche le travail de montage de dossiers sera réalisé en 2015.

Les compensations des exonérations n'étant plus reversées en totalité par l'Etat aux communes, l'animation n'a pas été axée sur cette démarche.

Le travail de sensibilisation et d'encouragement à la signature de chartes Natura 2000 par la structure animatrice se poursuivra en 2015, avec deux objectifs principaux :

- Continuité du travail engagé depuis 2012 sur les parcelles concernées par les nids de rapaces d'intérêt européen. En effet pour la seconde année, il s'agit d'une saison catastrophique pour les busards cendrés, aucune niché n'a pu aller jusqu'à l'envol des jeunes indépendamment des perturbations que représentent la moisson ou la fauche ;
- Sensibilisation des propriétaires de parcelles concernées par le flûteau nageant sur le secteur de la Narse de Lascols notamment.

➤ Les contrats Natura 2000

Sabine BOURSANGE rappelle le fonctionnement des contrats Natura 2000. Une étude de faisabilité du contrat doit être effectuée pour déterminer à la fois la nature et le montant des travaux. Ces éléments doivent être transmis l'année précédant la réalisation des travaux avec la fourniture d'un devis. Les travaux sont opérés l'année suivante. Le remboursement des frais engagés intervient seulement un an après la réalisation des travaux.

L'animation des sites Natura 2000 est financée annuellement par des crédits du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et par des fonds européens (FEADER). Les décisions de cofinancement sont validées en comité de programmation régional. Le retard constaté dans la validation par la Commission Européenne du nouveau programme FEADER 2014-2020, dont l'autorité de gestion est le Conseil régional d'Auvergne, ne permettra pas la mise en place rapide de ce dispositif cette année. En effet, la validation du Plan de Développement Rural de la région Auvergne est en attente. A titre exceptionnel, l'animation des 6 premiers mois de l'année 2015 sera financée par le recours des seuls crédits du MEDDE.

Sabine BOURSANGE précise que 2 projets de plantation de bosquets de pins sont en cours :

- Un projet agricole concernant le renforcement d'un bosquet détruit sur Ussel. Les travaux ont été réalisés par les élèves du Lycée agricole ;
- Un projet non agricole relatif au renforcement d'un bosquet détruit sur Andelat.

Elle précise également que de nombreux bosquets de pins sont arrivés à maturité ou ont été déracinés par la tempête, l'habitat de nidification du milan royal se trouve donc menacé par cette diminution des arbres.

D'autre part, deux éleveurs agricoles sont intéressés pour mettre en place des placettes de nourrissage des rapaces (équarrissage naturel).

Elle détaille ensuite les actions concernant les zones humides. Des travaux, en concertation avec le CEN Auvergne et le SIGAL, sont en cours sur la zone humide de Ribettes (Celles) localisée sur le site Habitat :

- Comblement d'un drain (effectué en 2012) ;
- Mise en défens (réalisation en 2013) ;
- Mise en place d'une haie tampon (à prévoir).

Par ailleurs, sur la zone humide de Ribettes, le suivi photographique de l'évolution de la zone et le suivi du niveau d'eau se sont terminés le 13 mars 2014. Les résultats de ces suivis sont les suivants :

- Maintien de la zone en eau jusqu'en été ;
- Non inondation des parcelles voisines ;
- Augmentation de la faune aquatique, plus de 100 grenouilles rousses étaient présentes le 13 mars 2014 dans la zone ainsi que de nombreuses espèces d'odonates.

Sur la narse de Pierrefitte (Talizat), une réflexion globale a été engagée en 2012 en concertation avec le CEN auvergne. Depuis 2014, le projet de restauration a été modifié en partenariat avec la nouvelle équipe municipale, les actions proposées sont les suivantes:

- Créer une haie tampon sur cette bande pour limiter le lessivage de la culture proche de la narse ;
- Proposer aux ayants droit de clôturer la zone humide grâce à des financements communaux ;
- Acquérir la zone humide en bout de la narse afin de supprimer la clôture qui traverse de long en large la queue de la Narse et qui initialement devait être remplacée par une clôture sans barbelé (subventions éventuelles de l'Agence de l'eau Adour Garonne) ;
- Améliorer la gestion de l'eau en amont du site.

Monsieur le Maire de Talizat soulève l'importance du projet et son coût financier. Il rappelle que les moyens de mise en œuvre du projet restent à définir. Le portage du projet peut être communal ou intercommunal. Il pourra éventuellement faire l'objet d'un prochain programme LEADER ou FEADER.

Il est prévu de mettre en place un circuit de découverte sur la narse de Pierrefitte. A l'inverse du travail de réflexion, la mise en œuvre du circuit ne pourra pas être financée par l'animation Natura 2000.

Concernant la restauration de la Sagne du bourg de Valuégols, Sabine BOURSANGE indique qu'une rencontre avec Monsieur le Maire de Valuégols a eu lieu au printemps 2014. Une visite de terrain de la parcelle a été effectuée au mois de juin 2014 :

- Zone humide drainée par un réseau de fossés et un drain enterré ;
- Pression de pâturage très forte.

Des préconisations de gestion ont été proposées à la commune et présentées à la Direction Départementale des Territoires. Le montage d'un contrat Natura 2000 non productif de la zone humide porté par la commune est en cours de préparation.

Aussi, une rencontre avec le propriétaire de la Mare du village de Liozargue (Roffiac) a eu lieu le 12 novembre 2014. Il a été constaté que la profondeur de la mare était trop importante et les berges trop abruptes. Elle est donc très probablement un piège à petite faune. Il est envisagé de mettre en place un contrat Natura 2000 non productif afin de reprofiler les berges et remplacer la bêche par une couche d'argile.

Enfin, Sabine BOURSANGE précise que l'étude des fonctionnalités de la Narse de Lascols (Cussac) est terminée. Le comité de suivi de la Narse de Lascols définira les actions de restauration et de valorisation à venir.

✓ **Le volet scientifique**

Sabine BOURSANGE précise les actions de suivi et d'inventaire qui doivent être menées à savoir d'une part, préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs) et d'autre part, compléter l'inventaire et réaliser le suivi de certaines espèces (comme le flûteau nageant).

Elle présente un bilan des actions de suivi et d'inventaire sur les oiseaux avec 33 espèces de la Directive Oiseaux présentes sur le site en 2014 :

- 32 données de busards cendrés ont été récoltées cette année. Il n'y a pas eu de reproduction notée en 2013 et 2014 ce qui est alarmant pour le maintien de l'espèce dans la ZPS. Il faut remarquer également qu'il y a eu un dortoir de busards à Lascols noté du 18 juillet au 23 juillet, avec un maximum de 46 busards cendrés ;
- 50 busards des roseaux dont 23 sur la Narse de Pierrefitte, 13 sur la Narse de Lascols et 2 sur la Narse de Nouvialle et 19 données de hiboux des marais présents sur Celles, Coltines, Cussac, Roffiac, Talizat et Tanavelle ;
- 2 données d'aigle royal ;
- 79 nids de milans royaux ont été suivis. Un total de 89 jeunes a été comptabilisé.

Le week-end du 29-30 novembre 2014, un comptage simultané des milans royaux a été organisé. La Planèze de Saint-Flour a connu un rassemblement de rapaces jamais vu en France avec cinq dortoirs de milans royaux regroupant près de 2000 individus. Les zones humides de la Planèze de Saint-Flour accueillent également un nombre record de 137 busards Saint-Martin et 55 Hiboux des marais.

Les modalités de suivi et d'inventaire n'appellent pas d'observations des membres du comité de pilotage et sont approuvées.

✓ **L'animation du DOCOB**

Sabine BOURSANGE rappelle les actions d'animation courantes du Document d'objectifs qui ont été menées par la LPO Auvergne.

Elle précise qu'au titre de l'action du Docob « Sensibiliser les exploitants à la prise en compte des espèces et des milieux naturels » quatre formations concernant la lutte contre le campagnol terrestre ont été organisées :

- Deux à destination des agriculteurs : 21 personnes présentes ;
- Deux à destination des étudiants des lycées agricoles de Saint-Flour et Neuvic.

Un stock de pièges Topcat permettant une lutte contre le campagnol terrestre respectueuse de l'environnement est disponible au service technique de la Communauté de communes. Les agriculteurs situés sur le périmètre Natura 2000 peuvent conventionner avec la Communauté de communes et bénéficier, en échange, d'un prêt de pièges.

Au titre de de l'action du Docob « Réaliser des circuits de découverte », un travail de valorisation de la Narse de Lascols a été réalisé en partenariat avec Sébastien Thomas, stagiaire à la DDT du Cantal.

De plus, deux sorties ont été organisées sur la Narse de Pierrefitte le 13 avril et 18 mai 2014. Une vingtaine de personnes ont été sensibilisées aux enjeux des zones humides.

Enfin, 9 animations « oiseaux en hiver » ont été réalisées auprès des écoles situées sur le site Natura 2000. Lors de cette animation Sabine BOURSANGE présente l'habitat des oiseaux en hiver ainsi que les espèces de la Directive Oiseaux. L'animation se conclue par l'installation d'une mangeoire dans la cour de l'école.

Pierre JARLIER rappelle l'importance de ces actions pédagogiques auprès du jeune public et invite à poursuivre ce type d'action de sensibilisation dans le cadre périscolaire.

Sabine BOURSANGE rappelle qu'un site internet dédié aux deux sites Natura 2000 de la Planète a été créé et est régulièrement mis à jour. Il est accessible à l'adresse : <http://planezedesaintflour.n2000.fr/planeze-de-saint-flour>. Les cartes des habitats d'intérêt communautaire et des grands milieux, les comptes rendus de réunion et diaporamas sont disponibles sur ce site.

Le tableau ci-dessous résume les actions proposées au premier semestre 2015 dans le cadre de l'animation du document d'objectifs des sites Natura 2000 :

Code	Intitulé de la mesure
GESTION (RESTAURATION ET ENTRETIEN)	
G05	Restaurer les zones humides dégradées (Lascols, Ribettes...) en respectant les espèces et les habitats d'intérêt Communautaire
G19	Mettre en place des placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec les éleveurs (ovins et avicoles)
G22	Favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre plus respectueuse des oiseaux
SUIVIS ET ETUDES	
S02	Initier une gestion intégrée de l'eau sur le site et son bassin versant
S03	Acquérir des connaissances sur les conséquences des pratiques antiparasitaires en coordination avec d'autres sites, pour les faire évoluer
S07	Préciser et suivre annuellement les populations d'oiseaux de la Directive oiseaux (nicheurs, hivernants et migrateurs)
VALORISATION ET SENSIBILISATION	
V01	Réaliser et diffuser une plaquette d'information
V02	Réaliser des restitutions publiques de la mise en œuvre du DOCOB
V03	Sensibiliser les exploitants à la prise en compte des espèces et des milieux naturels
V04	Réaliser des circuits de découvertes
V05	Créer des outils de communications (site internet plaquettes et guides)
V06	Organiser des visites et des animations sur les différents sites
ANIMATION DU DOCOB	
A01	Participer à l'expertise des études d'incidence Natura 2000
A03	Encourager la contractualisation de contrats Natura 2000 et la signature de la charte Natura 2000
A04	Organiser des réunions de concertation pour la conduite du Docob
A05	Mettre en cohérence les différents DOCOB existants

L'ensemble des actions relatives à l'animation du DOCOB sont approuvées par le comité de pilotage.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour du comité de pilotage ayant été abordés, Monsieur le Sous-Préfet remercie la structure animatrice pour la qualité de son travail, ainsi que l'ensemble des participants. La séance est levée à 16h15.